l'Union Postale fut réduit à 8 cents pour la première once et 4 cents par once supplémentaire. L'affranchissement à deux sous a été remis en vigueur pour les lettres à destination du Canada, des Etats-Unis, de Terre-Neuve et autres pays du continent nord américain, le 1er juillet 1926, et à destination de la Grande-Bretagne et de tous les autres pays de l'Empire Britannique, le 25 décembre 1928. Le 24 mai 1929, l'affranchissement à deux sous a été mis en vigueur pour les lettres destinées à la France, et le 25 décembre 1929, à toute l'Amérique du Sud. Le 1er juillet 1930, le tarif pour les autres pays de l'Union postale fut fixé à 5 cents pour la première once et 3 cents pour chaque once supplémentaire. Un an après, une taxe du revenu spéciale fut imposée par le gouvernement dans le but d'augmenter les recettes; celle-ci se rapporte aux lettres destinées au Canada, à l'Empire, à la France, à l'Amérique du Nord et à l'Amérique du Sud, les tarifs dans ces cas se trouvant portés à 3 cents pour la première once et 2 cents pour chaque once supplémentaire.

L'administration des postes est dirigée par le Ministre des Postes. Outre les différentes branches administratives du ministère, la Puissance est divisée en 15 districts, dont chacun est confié à un surintendant du service des Postes. L'administration postale canadienne dessert un territoire plus étendu que celui de tous les autres pays, si l'on excepte les Etats-Unis et la Russie, et habité par une population moins dense, ce qui complique sa tâche et rend sa gestion fort onéreuse.

Facteurs ruraux.—Un système de distribution rurale des lettres fut inauguré le 10 octobre 1908; il fut d'abord limité aux routes à diligence, les personnes habitant le long de ces routes étant autorisées à placer des boîtes aux lettres dans lesquelles le facteur devait déposer et prendre leur correspondance. Cette expérience ayant donné de bons résultats, un nouveau règlement, qui prit effet le 1er avril 1912, élargit sensiblement le territoire ainsi desservi; le bénéfice de cette distribution était étendu aux ruraux habitant dans un rayon d'un mille et demi de ces grandes routes; d'autre part, les facteurs ruraux étaient chargés de la vente des timbres-poste, de l'émission et du paiement des mandats-poste, etc. En 1912, il existait approximativement 900 routes rurales ainsi organisées, comportant environ 25,000 boîtes aux lettres; en 1933, on comptait 4,329 de ces routes et 236,380 boîtes aux lettres rurales. Ce service postal rural a puissamment aidé à l'amélioration des conditions de la vie rurale canadienne.

Statistiques postales.*—Les tableaux 79 à 81 donnent le nombre de bureaux de poste canadiens pour chacun des derniers six ans, le chiffre des revenus bruts de tous ceux dont les recettes atteignent \$10,000 au minimum en 1933 et 1934, et enfin les recettes et dépenses du ministère des Postes depuis 1890.

^{*}Les données d'ordre financier ont été revisées par H. E. Atwater, surintendant des finances, ministère des Postes.

Province.	1929.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.
Ile du Prince-Edouard. Nouvelle-Ecosse. Nouveau-Brunswick. Québec. Ontario. Manitoba. Saskatchewan. Alberta. Colombie-Britannique. Yukon. Territoires du Nord-Ouest.	127 1,770 1,079 2,528 2,586 2,586 1,423 1,189 876 20 16	126 1,762 1,062 2,519 2,575 815 1,430 1,191 892 20 17	125 1,751 1,041 2,516 2,576 818 1,448 1,224 890 21	116 1,673 1,025 2,451 2,522 1,424 1,200 905	114 1,629 1,016 2,446 2,524 778 1,423 1,215 892 19	115 1,600 1,004 2,450 2,523 7778 1,426 1,213 889 18
Totaux	12,430	12,409	12,427	12,133	12,074	12,035

79.—Bureaux de poste administrés dans les diverses provinces, 31 mars 1929-34.